

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT SUIVANT :

Premier projet de Règlement numéro 11420-2018, modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage, dans le but de revoir les dispositions relatives au stationnement des véhicules lourds et remorques ainsi qu'à créer la zone 89-REC à même une partie de la zone 63-REC

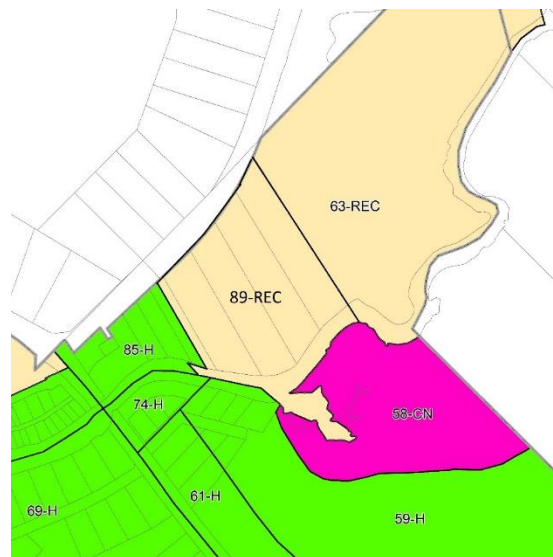
AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 février 2018, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement identifié ci-haut.
2. Les modifications au Règlement de zonage visent l'ensemble du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, et plus précisément les zones 63-REC et 89-REC.
3. Une consultation publique sur ce projet de Règlement aura lieu à la salle communautaire Le Bivouac, le mardi 6 mars 2018 à 18 h 30. Au cours de cette assemblée, monsieur Marcel Gaumont, conseiller municipal, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement seront entendus à cette assemblée.
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné au 145, rue Gingras, aux heures normales de bureau.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 13^e jour de février 2018.

Jacques Arsenault
Greffier

Zones 63-REC et 89-REC



Extrait de la matrice graphique